

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **94 (1943)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Encore une remarque : les ouvriers et bûcherons permanents ne doivent pas être si nombreux que tous les travaux forestiers puissent être effectués par eux, ceci en particulier dans les communes essentiellement paysannes; en effet, la forêt, l'élément de stabilité, de continuité par excellence, doit procurer durant la morte-saison du travail à l'agriculteur qui a besoin d'un gagne-pain supplémentaire. Certains travaux n'exigeant pas de connaissances spéciales (le façonnage de branches, de fagots, de tuteurs) peuvent également être confiés aux ouvriers des industries locales, qui ont dû interrompre temporairement leur activité en raison de circonstances spéciales; ce mode de faire permet d'éviter le départ de la main-d'œuvre qualifiée.

Il convient de tenir compte de chaque facteur, de soupeser la valeur de chaque argument et de s'efforcer de trouver la solution qui est la plus favorable du point de vue de l'économie générale, tout en assurant le rendement maximum. *Ed. Rieben.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbal

de l'assemblée extraordinaire de la Société forestière suisse,
tenue le 10 avril 1943, dans la salle du Grand Conseil à Zurich

A 10,15 h., devant 170 membres environ, le président *M. H. Jenny*, adjoint à l'inspection cantonale des forêts à Coire, ouvre l'assemblée. Il constate qu'elle a été convoquée régulièrement, selon l'article 7 des statuts, sur l'initiative de *M. Ch. Brodbeck*, inspecteur cantonal des forêts à Bâle, appuyé par 130 membres. Le sujet principal à l'ordre du jour étant l'établissement d'un programme de grands travaux forestiers, le comité permanent a invité *M. Zipfel*, délégué du Conseil fédéral à la création d'occasions de travail, à assister à l'assemblée. *M. Zipfel*, empêché, s'est fait représenter par *M. Lang*. Afin que les membres de la Société puissent délibérer plus à l'aise, le comité a renoncé à convoquer les représentants de la presse; il publiera lui-même après la séance un communiqué.

Après avoir pris contact avec les initiateurs, le comité propose à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

- I. Réexamen de la décision, prise à l'assemblée de Baden, de célébrer le centenaire de la société à Langenthal.
- II. Exposé de *M. Ch. Brodbeck* et propositions du comité.
- III. Déclaration du Département fédéral de l'intérieur, présentée par *M. Petitmermet*, inspecteur général des forêts.
- IV. Déclaration du délégué à la « création d'occasions de travail », présentée par *M. Lang*.
- V. Discussion et décisions.

Cet ordre du jour est accepté sans discussion.

I. Le *président*, arguant des préparatifs déjà très avancés, demande à l'assemblée de ne pas revenir sur sa décision de fêter le centenaire de la société à Langenthal et propose, au nom du comité, de ne pas entrer en matière. La proposition est acceptée.

II. M. *Ch. Brodbeck*, au début de son exposé, constate que tous les forestiers sont d'accord pour condamner les déboisements comme un non-sens économique, mais qu'ayant donné suffisamment d'avertissements, ils n'ont plus à se perdre en futiles discussions sur ce sujet. Les autorités qui ont décrété les défrichements en ont pris l'entière responsabilité. Les ordonnances parues l'automne dernier sont d'ailleurs suffisantes, si elles sont appliquées dans la pratique. Ce qui est plus grave, c'est que les déboisements ont eu sur le corps forestier l'effet d'un choc qui a détruit son unité. Pour la rétablir, il faut concentrer toutes nos forces sur une œuvre constructive. En quoi cette œuvre doit consister, deux constatations l'indiquent :

- a) Le déboisement n'est pas une cause, mais une conséquence, la conséquence d'une politique forestière insuffisante. Ranimer notre politique forestière, voilà notre premier devoir.
- b) Un argument qui a cours parmi les politiciens et même dans notre population, c'est que le déboisement est un excellent moyen de créer des occasions de travail et d'assurer notre ravitaillement en combustibles. Nous ne prouverons l'inanité de ce raisonnement qu'en dressant un grand programme de travaux forestiers, dont les avantages sur d'autres projets sont manifestes : création de valeurs productives et décentralisation.

En conséquence, l'orateur fait à l'assemblée les propositions suivantes :

Le comité permanent est invité : 1° à étudier les moyens de développer le service de presse de l'Office forestier central suisse; 2° à examiner comment on pourrait organiser, sous le patronage de la S. F. S., des conférences publiques sur des sujets forestiers; 3° à faire publier une petite brochure populaire sur la forêt, présentée suivant les conceptions publicitaires modernes et largement diffusée; 4° à prendre immédiatement l'initiative d'un programme de grands travaux forestiers.

A la suite de cet exposé, le *président* précise comme suit l'opinion du comité :

1° Après réception de la requête commune de la Société et de l'Association suisse d'économie forestière, les autorités fédérales ont donné des assurances et publié des ordonnances, qui ont été jugées suffisantes, si elles sont appliquées rigoureusement. Les défrichements faisant partie intégrante du plan Wahlen et les autorités en ayant pris l'entière responsabilité, le comité estime qu'il pourrait être dangereux pour l'avenir de notre politique forestière d'élever une protestation. Il demande que le principe même des défrichements ne soit plus mis en discussion.

2° Le comité convient de la nécessité d'un programme de travail positif. Il est disposé à prendre contact avec les autorités compétentes pour qu'un programme immédiat de construction de chemins forestiers soit établi, suivant l'exemple du canton de Zurich. Il compte en cela sur l'appui de tous les cantons.

3° Un programme de politique forestière à longue échéance n'a plus à être discuté. Il a déjà été introduit, par la « motion Bavier » concernant la revision de la législation forestière fédérale et il est en voie d'exécution.

4° Le comité ne voit pas la nécessité d'instituer une commission de presse. Il prendra contact avec l'O. F. C. S. pour ce qui a trait au développement de son service de presse.

5° Le comité est d'accord de faire paraître une brochure populaire. Il a pris contact avec le professeur *Schädelin*, qui est disposé à en entreprendre la rédaction.

III. M. M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts, lit une déclaration signée par le chef du Département fédéral de l'intérieur. Il y est confirmé que la loi fédérale sur les forêts conserve pleine valeur et qu'en particulier l'obligation de reboiser une surface équivalente à celle des défrichements reste maintenue. La Confédération reviendra, en temps et lieu, sur ce sujet et invitera les cantons à faire des projets de reboisement. Comme on ne trouvera probablement pas une surface suffisante à reboiser, il est prévu d'améliorer aussi des forêts de montagne dégradées. Pour ce qui est des projets de chemins forestiers, le Département fédéral de l'intérieur ne voit pas la possibilité d'établir un vaste programme engageant l'avenir. En revanche, l'Inspection fédérale des forêts dispose encore de crédits importants pour subventionner les projets qui seront présentés.

IV. M. *Lang*, représentant du délégué à la création d'occasions de travail, expose en quelques mots l'essentiel du projet provisoire présenté l'an dernier. Il s'agit surtout de mesures de coordination. L'initiative privée passe en premier lieu. Dès que celle-ci ne sera plus en mesure d'occuper tous les ouvriers, les pouvoirs publics interviendront avec leurs travaux ordinaires, tenus en réserve jusqu'à ce moment. Pour le cas où ceux-ci ne suffiraient pas encore, on a prévu des grands travaux extraordinaires. Les 6000 hectares de défrichements inscrits dans le programme général faisaient partie d'un plan d'améliorations foncières; comme ils sont maintenant en cours d'exécution, ils ne font plus partie du programme. Pour les chemins et autres travaux forestiers, une somme de 15 millions est prévue, suivant un plan dressé par l'Inspection fédérale des forêts. Le délégué à la création d'occasions de travail reconnaît les nombreuses possibilités qu'offre la forêt et la collaboration des services forestiers lui est bienvenue.

V. Le *président* ouvre la **discussion** en invitant les membres à ne pas s'attarder sur le problème des défrichements et à s'en tenir au programme positif qui a été proposé.

M. W. Ammon, inspecteur des forêts à Thoune, rappelle l'attitude loyale qu'a prise la Société dès l'assemblée de Baden et qu'il résume en ces termes : faire tout ce que le pays réclame de nous, mais nous opposer énergiquement à ce qui peut lui nuire. Comment se fait-il, dès lors, que notre situation ait empiré continuellement et que nous ayons été si malmenés, au cours des débats que le Conseil national a consacrés aux défrichements ? N'est-il pas consternant de voir que, tout au long de ces délibérations, la forêt n'a jamais été que l'accusée, à laquelle on reproche de ravir du terrain à l'agriculture, et que personne, même pas le conseiller fédéral Etter, n'a relevé l'importance de la production ligneuse pour notre économie de guerre ? Il n'y a plus de compromis possible avec les politiciens élus au système proportionnel; seul le combat, mené jusqu'au bout et par chacun, à quelque poste qu'il occupe, peut ramener notre politique forestière dans une meilleure voie. C'est pourquoi M. Ammon invite l'assemblée à accepter les propositions de M. Brodbeck et du comité.

M. H.-G. Winkelmann, directeur de l'O. F. C. S. à Soleure, trouve un peu décevante la réponse du Département fédéral de l'intérieur, car si la somme de 15 millions prévue pour les chemins forestiers peut paraître assez considérable, elle ne constitue qu'une infime portion du programme de création d'occasions de travail. Et n'eût-il pas été de grande importance pour notre politique forestière que tous ces petits projets isolés soient groupés en un programme d'ensemble impressionnant ? — M. Winkelmann relate ensuite les délibérations des 6 et 7 avril au Conseil national, auxquelles il a assisté. Le conseiller national Meili n'a retiré son postulat qu'après avoir obtenu du chef du Département de l'intérieur l'assurance que ses promesses seraient observées. C'est le côté positif de ces débats. Mais il y a un côté négatif; c'est la façon indigne dont le personnel forestier a été traité par le conseiller national Graf. Ces attaques injustes ont été renouvelées le lendemain par le conseiller national Nobs, qui n'a pas craint d'employer le mot de « sabotage ». Le corps forestier, qui est sur la brèche comme personne depuis la guerre et qui a fourni un travail épuisant sans en retirer aucun avantage personnel, ne peut se laisser traîner de la sorte dans la boue. M. Winkelmann demande que la Société adresse à Messieurs les conseillers fédéraux Etter et Stampfli une protestation énergique.

La séance est interrompue de midi à 13,40 h.

A la reprise, M. H. Grossmann, inspecteur cantonal des forêts à Zurich, soutient la proposition de M. Winkelmann. Puis il remercie le gouvernement zurichois d'avoir compris la nécessité des chemins forestiers et d'avoir accepté de faire établir un programme d'ensemble pour tout le canton. Ce programme s'étend à 1000 km. de chemins. Actuellement, des projets sont préparés pour 300 km.; ils forment une première étape, au coût de 10 millions de francs. Au sujet de la proposition Brodbeck, M. Grossmann pense que le programme des chemins forestiers est plutôt l'affaire des autorités que celle de notre Société.

M. A. Strüby, chef du Service fédéral des améliorations foncières, tient à faire observer publiquement qu'il n'est pas l'auteur du plan de déboisement, mais qu'il a seulement été chargé de son exécution, par le Conseil fédéral. Il résume les chiffres de la première et de la deuxième étapes du programme extraordinaire d'améliorations foncières. Les défrichements de la première étape ont coûté 2640 fr. par hectare. Pour la deuxième étape, on a fixé 4000 fr. comme coût maximum. Pour la troisième étape, ce chiffre n'est plus suffisant et doit être porté à 6000 francs. Toutefois, les assertions, selon lesquelles on ne tiendrait pas compte du rendement économique, sont fausses; preuve en soit qu'on a refusé plusieurs projets estimés trop coûteux. — M. Strüby appuie le projet de chemins forestiers, car il est possible que les 60.000 ouvriers de nos fabriques de munition se trouvent tout à coup sans travail; nous ne pourrions alors les occuper qu'à des améliorations forestières et foncières. — M. Strüby rappelle ensuite les difficultés qu'on a rencontrées dans les remaniements parcellaires de forêts privées; sur ce point, la loi fédérale est insuffisante. Il faudra la revoir. Mais, dans l'après-guerre, il faudra reviser également notre politique agraire, tout comme notre loi sur la police des eaux qui est vieillie. L'orateur verrait volontiers toutes ces lois spéciales groupées en une seule grande loi agraire, dans laquelle toutes les mesures d'améliorations agricoles, forestières et hydrologiques seraient traitées sur le même pied.

M. J. Jungo, inspecteur des forêts à Fribourg, s'étonne d'une mesure prise par le Service fédéral des améliorations foncières; aux cantons qui n'ont pas terminé leur programme de défrichement, on refuse toute nouvelle subvention pour des améliorations foncières. Voilà qui semble bien prouver qu'on ne cherche pas uniquement à augmenter les surfaces cultivables, mais qu'on poursuit d'autres buts non avoués. M. Jungo fait encore remarquer que, si l'on parle toujours d'une proportion de 1 % à déboiser, le canton de Fribourg, lui, doit sacrifier 900 ha., ce qui fait 3 % de son aire boisée.

M. F. Schädelin, inspecteur des forêts à Lucerne, demande que le comité, dans son communiqué à la presse, rende le public attentif aux points suivants: la loi fédérale sur les forêts reste intégralement en vigueur; l'exploitation des bois nécessaires à notre ravitaillement doit être laissée aux soins du personnel forestier; si le programme de déboisement n'a pas été terminé suivant les prévisions, ce n'est pas par sabotage, mais à cause des difficultés énormes qu'on a rencontrées; l'emploi du bois doit être limité dans tous les domaines; nous nous opposons énergiquement à tout déboisement allant au delà des 12.000 hectares prévus; enfin, nous nous attelons de toutes nos forces aux travaux positifs proposés par M. Brodbeck.

M. D. Marcuard, inspecteur des forêts à Berne, relève à son tour quelques points. Malgré les promesses données, il se trouve aujourd'hui que la Confédération refuse de payer au complet l'indemnité pour abattage prématuré. Qui se chargera de la différence? Quant au coût du déboisement, son expérience lui permet d'affirmer que, indemnité pour

abatage prématuré et frais supplémentaires d'abatage et de transport compris, il dépassera toujours les 6000 fr. prévus comme maximum. Enfin, M. Marcuard ne pense pas qu'il sera possible, après la guerre, de trouver en montagne suffisamment de terrains à reboiser pour compenser le déficit de production ligneuse provenant des défrichements. Là encore, on se heurtera aux agrariens.

M. J. Darbellay, inspecteur des forêts à Fribourg, pense que la répartition des surfaces à défricher n'a pas été faite en proportion des possibilités et que le Plateau a été trop chargé. Puis M. A. Brunnhofer, inspecteur cantonal des forêts d'Argovie, montre que, dans son canton, le service forestier et les autorités communales ont été mis à l'écart et qu'on a contrevenu sur toute la ligne aux prescriptions fédérales.

Après que quelques propos aient encore été échangés entre MM. Winkelmann, Ammon et von Erlach, d'une part, et M. Strüby, d'autre part, l'assemblée décide, sur la proposition de M. Peter, inspecteur des forêts à Bevaix, d'abandonner le sujet des défrichements et de revenir au thème initial.

Le président formule ainsi les propositions définitives du comité permanent :

- 1° Le comité adressera à MM. les conseillers fédéraux Etter et Stampfli une lettre de protestation, selon la proposition Winkelmann.
- 2° Il ouvrira des pourparlers avec les autorités fédérales, afin que soit établi un plan de grands travaux forestiers.
- 3° Il continuera les travaux entrepris pour une revision de la législation fédérale en matière forestière.
- 4° Il ne juge pas nécessaire l'institution d'une commission de presse, puisqu'un service de presse existe déjà à l'Office forestier central suisse.
- 5° Il fera publier une brochure populaire sur la forêt.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Jungo, K.-A. Meyer, Winkelmann et le professeur Schädelin, l'assemblée adopte à l'unanimité les cinq propositions du comité.

La séance est levée à 16,15 h.

Soleure, le 15 avril 1943.

Le secrétaire : A. Bourquin.

COMMUNICATIONS

Qu'en est-il de notre production ligneuse ?

Un article paru récemment dans quelques journaux indique, pour plusieurs pays européens, la surface boisée qui revient à chaque habitant et qui atteint en France 26 a., en Suisse 25 a., en Allemagne 21 a., en Italie 14 a., en Belgique, en Hollande et en Angleterre moins de 7 a. Le lecteur non averti pourrait conclure, de ces chiffres, que la Suisse est un pays richement boisé et que son ravitaillement en bois est assuré par la production nationale.